
**Matériel agricole et forestier —
Exigences de sécurité et essais pour
débroussailleuses et coupe-herbe
portatifs à moteur —**

Partie 2:

**Machines pour utilisation avec source
motrice portée à dos**

iTeh STANDARD-BREVIEW
(standards.iteh.ai)

*Agricultural and forestry machinery — Safety requirements and testing
for portable, hand-held, powered brush-cutters and grass-trimmers —*

ISO 11806-2:2011

Part 2: Machines for use with back-pack power unit

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/02966e2c-c962-40a4-b6d2-83d06dba6b66/iso-11806-2-2011>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11806-2:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0296be2c-c9b2-46a4-b8d2-83d06dba6b66/iso-11806-2-2011>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire	Page
Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Exigences de sécurité et/ou mesures de protection	3
4.1 Généralités	3
4.2 Distance jusqu'au dispositif de coupe	3
4.3 Élément de préhension sur la source motrice portée à dos	4
4.4 Harnais pour la source motrice portée à dos	4
4.5 Tuyaux et flexibles hydrauliques et pneumatiques	4
5 Information concernant l'utilisation	5
Annexe A (informative) Liste des phénomènes dangereux significatifs	6

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 11806-2:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0296be2c-c9b2-46a4-b8d2-83d06dba6b66/iso-11806-2-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0296be2c-c9b2-46a4-b8d2-83d06dba6b66/iso-11806-2-2011>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 11806-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 17, *Matériel forestier portatif à main*.

Cette première édition de l'ISO 11806-2 annule et remplace l'ISO 14865:1998 et l'ISO 14740:1998.

L'ISO 11806 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Matériel agricole et forestier — Exigences de sécurité et essais pour débroussailluses et coupe-herbe portatifs à moteur*:

— *Partie 1: Machines équipées d'un moteur à combustion interne intégré*

— *Partie 2: Machines pour utilisation avec source motrice portée à dos*

Introduction

Le présent document est une norme de type C telle que définie dans l'ISO 12100.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, des situations dangereuses et des événements dangereux couverts sont indiqués dans le domaine d'application du présent document.

Lorsque des exigences de la présente norme de type C diffèrent de celles indiquées dans une norme de type A ou de type B, ces exigences prévalent sur celles des autres normes, et ce pour les machines conçues et fabriquées conformément aux exigences de la présente norme de type C.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 11806-2:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0296be2c-c9b2-46a4-b8d2-83d06dba6b66/iso-11806-2-2011>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11806-2:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0296be2c-c9b2-46a4-b8d2-83d06dba6b66/iso-11806-2-2011>

Matériel agricole et forestier — Exigences de sécurité et essais pour débroussailleuses et coupe-herbe portatifs à moteur —

Partie 2:

Machines pour utilisation avec source motrice portée à dos

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 11806 spécifie les exigences de sécurité et les mesures de protection pour leur vérification, pour la conception et la construction des débroussailleuses et des coupe-herbe portatifs à moteur, tenus à la main, équipés d'une source motrice à moteur à combustion interne, portée à dos, et d'une transmission mécanique de puissance entre la source motrice et le dispositif de coupe (appelés «machines» dans la suite du texte). Elle spécifie également des méthodes pour éliminer ou réduire les phénomènes dangereux inhérents à l'utilisation de ces machines, ainsi que le type d'informations sur les pratiques d'utilisation sûres à fournir par le fabricant.

La présente partie de l'ISO 11806, conjointement avec les articles pertinents de l'ISO 11806-1 (voir 4.1), traite de tous les phénomènes dangereux significatifs, situations dangereuses et événements dangereux, à l'exception des vibrations transmises à l'ensemble du corps par la source motrice portée à dos, pertinents pour ces machines lorsqu'elles sont utilisées normalement et dans des conditions de mauvais usage raisonnablement prévisibles par le fabricant.

NOTE 1 Aucun mode opératoire normalisé permettant de mesurer les vibrations transmises à l'ensemble du corps par la source motrice portée à dos n'est actuellement disponible.

NOTE 2 Pour la liste des phénomènes dangereux significatifs, voir l'Annexe A ainsi que l'ISO 11806-1:2011, Annexe A.

La présente partie de l'ISO 11806 est applicable aux débroussailleuses et aux coupe-herbe portatifs à moteur fabriqués après sa date de publication.

La présente partie de l'ISO 11806 n'est pas applicable aux machines équipées de dispositifs de coupe métalliques constitués de plusieurs pièces, par exemple les chaînes articulées ou les lames à fleau.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4413:2010, *Transmissions hydrauliques — Règles générales et exigences de sécurité relatives aux systèmes et leurs composants*

ISO 4414:2010, *Transmissions pneumatiques — Règles générales et exigences de sécurité relatives aux systèmes et leurs composants*

ISO 11806-1:2011, *Matériel agricole et forestier — Exigences de sécurité et essais pour débroussailleuses et coupe-herbe portatifs à moteur — Partie 1: Machines équipées d'un moteur à combustion interne intégré*

ISO 12100:2010, *Sécurité des machines — Principes généraux de conception — Appréciation du risque et réduction du risque*

ISO 13857:2008, *Sécurité des machines — Distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 11806-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

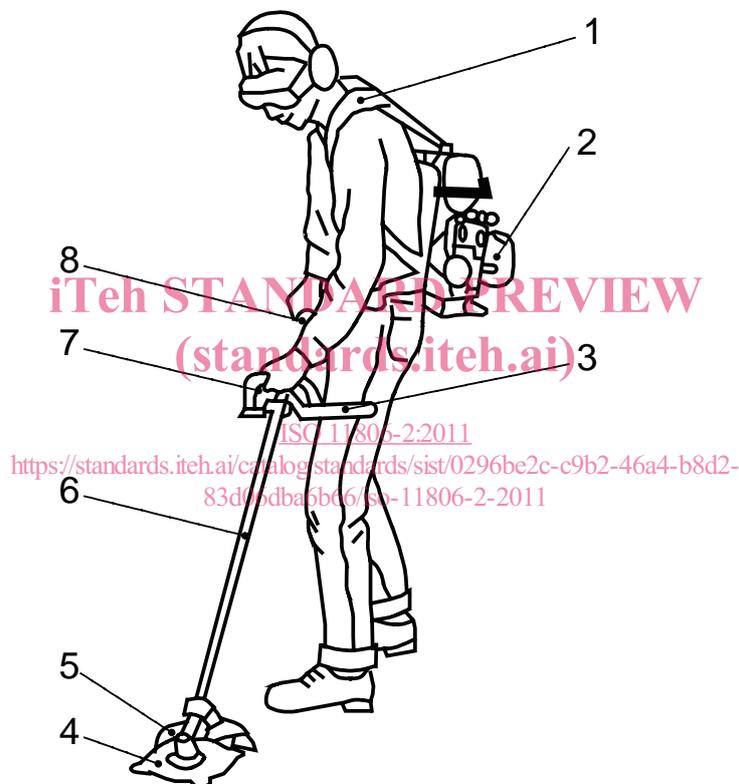
NOTE La Figure 1 donne un exemple de débroussailleuse équipée d'une source motrice portée à dos entrant dans le domaine d'application de la présente partie de l'ISO 11806.

3.1 appareil

assemblage du tube de protection de l'arbre de transmission, du dispositif de coupe avec son protecteur et des poignées

3.2 machine

débroussailleuse (ou coupe-herbe) complète incluant la source motrice portée à dos et l'appareil



Légende

- 1 harnais
- 2 source motrice portée à dos
- 3 barre d'éloignement
- 4 lame
- 5 protecteur du dispositif de coupe
- 6 tube de protection de l'arbre de transmission
- 7 poignée avant
- 8 poignée arrière

Figure 1 — Exemple de débroussailleuse équipée d'une source motrice portée à dos

4 Exigences de sécurité et/ou mesures de protection

4.1 Généralités

La machine doit être conforme aux exigences de sécurité et/ou mesures de protection du présent article. En outre, la machine doit être conçue conformément aux principes de l'ISO 12100 pour les phénomènes dangereux pertinents, mais non significatifs, qui ne sont pas traités dans la présente partie de l'ISO 11806.

La machine doit être conforme à l'ISO 11806-1:2011, Article 4, excepté pour 4.5.

Le fonctionnement en toute sécurité de la machine dépend à la fois des exigences de sécurité détaillées dans le présent article et d'un environnement de travail sûr associé à l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) tels que gants, chaussures antidérapantes et équipements de protection pour les jambes, les yeux et les oreilles, de même que de procédures de travail sûres (voir l'ISO 11806-1:2011, 5.1).

Si un coupe-herbe peut être transformé en débroussailluse, la machine transformée doit alors satisfaire aux exigences relatives à une débroussailluse, et vice versa.

Sauf spécification contraire dans la présente partie de l'ISO 11806, les distances de sécurité spécifiées dans l'ISO 13857:2008, 4.2.4.1 et 4.2.4.3, doivent être respectées.

4.2 Distance jusqu'au dispositif de coupe

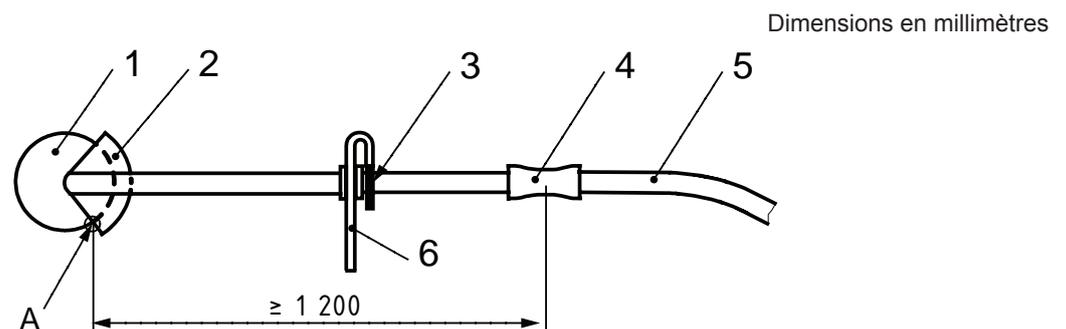
4.2.1 Exigences

Les machines équipées d'une poignée avant et d'une poignée arrière doivent présenter une distance minimale en ligne droite, L , de 1 200 mm entre le milieu de la poignée arrière et le point non protégé le plus proche du dispositif de coupe (point A à la Figure 2). Le point A est l'intersection entre le plan perpendiculaire à la trajectoire de coupe et le bord extérieur du protecteur du dispositif de coupe.

Cette distance minimale doit s'appliquer à tous les dispositifs de coupe recommandés.

4.2.2 Vérification

La distance doit être vérifiée par mesurage.



Légende

- 1 dispositif de coupe
- 2 protecteur
- 3 milieu de la partie arrière de la poignée avant
- 4 élément de préhension
- 5 transmission flexible
- 6 barre d'éloignement

Figure 2 — Exemple d'appareil à dispositif de coupe à lame de scie et poignées avant et arrière